

**BOIS-LE-ROI**



## **DEMANDE DE CRÉATION OU DE RÉFECTION D'UN BATEAU DE PORTE**

Cette demande doit être effectuée par email au moins 15 jours avant la date prévue auprès des services techniques : [techniques@ville-boisleroi.fr](mailto:techniques@ville-boisleroi.fr).

Elle doit être dûment complétée, signée et accompagnée de l'ensemble des pièces demandées (au verso).

Remarque : Il s'agit d'une demande d'autorisation, à ce titre, un acte administratif vous sera envoyé si cette demande est acceptée. La réservation des emplacements sur le domaine public ne peut se faire qu'une fois l'autorisation acceptée.  
Tout dossier jugé incomplet ou inexact sera retourné au demandeur.

### **À remplir par le demandeur**

✦ Nom / Prénom \_\_\_\_\_

✦ Adresse des travaux \_\_\_\_\_

✦ Tél \_\_\_\_\_ courriel \_\_\_\_\_

✦ Numéro de cadastre de la parcelle \_\_\_\_\_

La demande est liée à une demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire ou déclaration préalable)

OUI     NON

Bateau de porte  Création ;  Déplacement ;  Agrandissement

Largeur de l'entrée charretière souhaitée : \_\_\_\_\_ mètres

Un technicien du service de la voirie prendra contact avec-vous par téléphone.

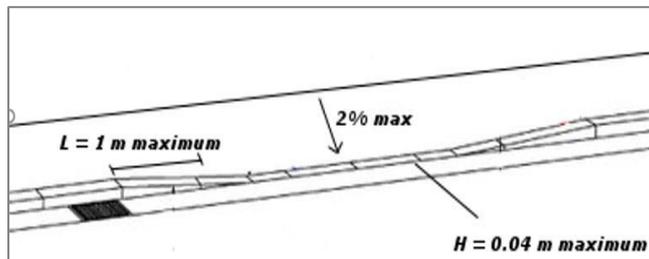
Nous vous enverrons votre autorisation sous forme d'un arrêté municipal via votre email.

## PIÈCES À FOURNIR

1. Le présent formulaire daté et signé
2. Un plan du projet

Dans le cadre de mon autorisation, je m'engage à respecter les prescriptions techniques suivantes :

La bordure du trottoir sera abaissée dans l'alignement de la sortie cochère, de manière à conserver un fil d'eau de 0,04 m au-dessus du caniveau. Le raccordement de la partie abaissée avec le reste du trottoir formera un rampant de part et d'autre sur un mètre linéaire.



A l'emplacement de l'entrée charretière, le trottoir devra recevoir un revêtement solide constitué d'un revêtement bitumeux de granulométrie 0/6 sur 0,05 m d'épaisseur et sur une fondation de 0,35 m d'épaisseur de Grave Non Traitée de granulométrie 0/31.5.

Dans tous les cas, la couleur du béton bitumineux devra être identique aux bateaux existants dans la rue.

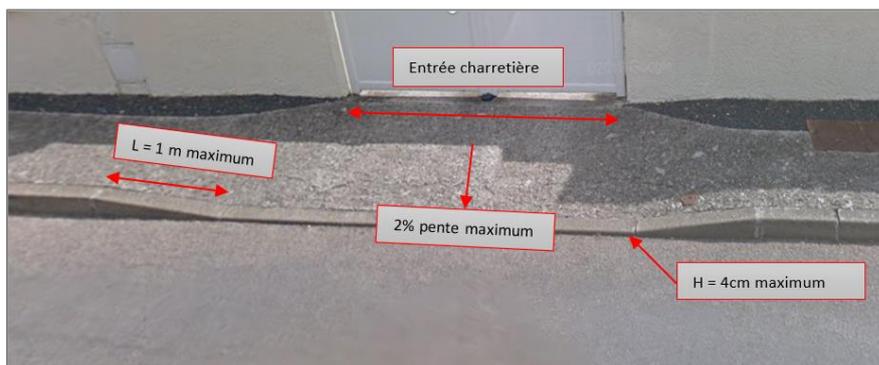
Dans les cas où le trottoir serait en pavé ou en béton désactivé/lavé, le matériau devra être identique aux matériaux déjà existant sur trottoir.

Après exécution, il ne devra exister aux raccordements entre l'entrée charretière et le trottoir, aucune flèche en saillie.

La pente transversale du bateau ne pourra pas excéder 2 %.

Si des mobiliers urbains sont présents au niveau de l'aménagement d'accès. Ceux-ci pourront être déplacés, suite à une demande du pétitionnaire auprès du service gestionnaire de la voirie. Les travaux pourront être effectués avec une prise en charge financière du pétitionnaire.

Au cas où il serait constaté que l'exécution du bateau ne répond pas à toutes les prescriptions, le pétitionnaire sera mis en demeure, par lettre recommandée de procéder dans un délai d'un mois, aux modifications ou rectifications qui seront jugées nécessaires.



Je vous serais obligé(e) de bien vouloir me donner l'autorisation de faire effectuer à ma charge un bateau de porte à ma propriété, au droit de mon entrée charretière.

Signature du demandeur

Le